

Guide des bonnes pratiques environnementales

Bonnes pratiques liées à nos emballages	2
1. Réutiliser les emballages	2
2. Recyclage en fin de vie	2
3. Bonnes pratiques environnementales	2
4. Origine du matériau	3

Bonnes pratiques liées à nos emballages

Nos emballages en bois sont conçus pour être robustes, réutilisables et entièrement recyclables. Dans le cadre de notre engagement environnemental, nous invitons nos clients à adopter les bonnes pratiques ci-dessous afin de réduire l'impact écologique tout au long du cycle de vie du produit.

1. Réutiliser les emballages

Grâce à leur solidité, nos emballages peuvent être utilisés plusieurs fois. Vous pouvez notamment les réemployer pour :

- Le stockage de pièces ou de matériel,
- La préparation de commandes,
- Le transport interne,
- La protection ou le calage lors d'expéditions internes.

2. Recyclage en fin de vie

En fin de cycle, nos emballages sont 100 % recyclables dans la filière bois.

Veillez :

- Déposer les emballages dans le flux "bois non traité" auprès de votre prestataire déchets,
- Ou les apporter en déchetterie professionnelle acceptant la filière bois.

Les fibres de bois peuvent ainsi être recyclées ou valorisées, selon les filières locales existantes.

3. Bonnes pratiques environnementales

Pour limiter l'impact global :

- Privilégiez le réemploi dès que possible ;
- Évitez le mélange avec des déchets non recyclables ;
- Stockez les emballages dans un endroit sec afin de prolonger leur durée de vie.

4. Origine du matériau

Nos emballages sont fabriqués à partir de bois issu de filières responsables (FSC / PEFC, selon les lots), contribuant à la gestion durable des ressources forestières.